



## *CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021*

AVIS est par les présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Le calendrier ci-dessous a été adopté à la séance du conseil le lundi le 2 novembre 2020 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2021 et qui débuteront à 19 h30.

Lundi le 11 janvier	Lundi le 5 juillet
Lundi le 1 <sup>er</sup> février	Lundi le 9 août
Lundi le 1 <sup>er</sup> mars	Mardi le 7 septembre
Mardi le 6 avril	Lundi le 4 octobre
Lundi le 3 mai	Lundi le 1 <sup>er</sup> novembre
Lundi le 7 juin	Lundi le 6 décembre

Note : Selon les dispositions du Code municipal, les membres du conseil de la Municipalité du Village de Massueville peuvent également se réunir à d'autres dates, en séances extraordinaires.

Fermeture de la mairie pour la période des fêtes 2021-2022

- Du 21 décembre au 3<sup>er</sup> janvier inclusivement